

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/03/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 24 MARS 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	39

DATE DE LA CONVOCATION

10 mars 2005

L'an deux mille cinq, le 24 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 10 mars 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, MORE, BAROUTY, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX,

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : GUILBOT, FAURILLON, PICOURET, CHEZEAUD, CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. PAMIES, CHOMETTE

OBJET : Affectation résultats 2004 – budget annexe Atelier Relais

⊗ Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2004, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

⊗ Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Déficit d'investissement antérieur reporté	- 6 843.75 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 9 231.34 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2004

Solde d'exécution de l'exercice 2004	- 1 322.04 €
Solde d'exécution cumulé	- 8 165.79 €

Restes à réaliser au 31.12.2004 NEANT

Besoin de financement

Rappel du solde d'exécution cumulé - 8 165.79 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	+ 8 198.65 €
Excédent antérieur reporté	+ 9 231.34 €

TOTAL A AFFECTER + 17 429.99 €

⊗ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2005)

8 165.79 €

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2005)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2005 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de

9 264.20 €

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 24 mars 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD